

Date de dépôt : **07/03/2025**

Date d'affichage en mairie : **11/03/2025**

Demandeur : **Monsieur MARTINIERE Alain**

Pour : **Mur de clôture (régularisation)**

Adresse du terrain : **130 Chemin du Milon
69126 Brindas**

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BRINDAS

Le maire de BRINDAS,

Vu la déclaration préalable présentée le 07/03/2025 par Monsieur MARTINIERE Alain demeurant 130 Chemin du Milon 69126 Brindas ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour mur de clôture (régularisation) ;
- sur un terrain situé 130 Chemin du Milon 69126 Brindas ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 27/01/2014, modifié le 6/07/2015 et le 27/06/2016, puis le 24/01/2022 et opposable au 05/02/2022 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à BRINDAS,
Le 28/03/2025

L'adjoint à l'urbanisme,
Fabrice VERICEL



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.